



FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

N° d'inscription

"RANDO AU CLAIR DE LUNE" SAMEDI 25 JANVIER 2025

NOM (en majuscule):PRENOM :

Date de naissance : / /

Enfant de moins de 12 ans né(e) après le 25 janvier 2013 : oui non

Code postal :Ville :

Téléphone portable:

E-mail :obligatoire

Vos données personnelles sont recueillies dans le cadre exclusif de la randonnée et ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

PARCOURS PEDESTRE CHOISI: 10 km 15 km

Le tarif en préinscription est de 12€ et de 8€ pour les enfants de moins de 12 ans jusqu'au 12 janvier.

Il passe à 16€ et 10€ après cette date. Ce prix comprend sur le parcours : un ravitaillement sucré et salé et une boisson chaude et à l'arrivée un repas : soupe, fromage, dessert.

Attention nombre limité de participants.

REGLEMENT

- **Lampe frontale ou thoracique en état de marche obligatoire et gilet fluorescent fortement conseillé.**
- **Les mineurs (moins de 18 ans)** devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Tous les participants devront emprunter et suivre l'itinéraire balisé à l'aide de banderoles de couleur et rétro-réfléchissantes.
- **Les départs se feront de 17h30 et 19h00.** Les participants devront partir en respectant ces horaires, **il n'y aura aucun départ possible après le serre-file. Le ravitaillement sera assuré jusqu'à 21h00.**
- Les participants emprunteront des parcours essentiellement sur chemins forestiers ou de randonnée, ils croiseront des portions de route ou de chemin ouverts à la circulation : **ils devront se conformer scrupuleusement aux règles du code de la route s'y appliquant.**
- **Les participants devront respecter les sites (et leurs occupants) ouverts exceptionnellement** avec l'aimable autorisation de leurs propriétaires le jour de la randonnée : ils ne devront pas repasser ultérieurement sur ces zones privées. De même, ils devront prendre soin de la nature en général. **Des poubelles seront mises à leur disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.**
- L'organisation est titulaire d'une assurance responsabilité civile ; **chaque participant s'engage sous sa propre responsabilité** et les garanties de son assurance quant au préjudice qu'il pourrait subir ou faire subir à autrui, en cas de vol, accident ou dégradation, avant, pendant ou après l'épreuve.
- Chaque participant certifie être en **condition physique suffisante** pour la randonnée choisie et décharge l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou matérielle.

Merci de bien vouloir compléter et signer ce bulletin et l'envoyer ou déposer avec votre règlement (uniquement par chèque) **au plus tard le dimanche 19 janvier 2025** à l'ordre du Comité des Fêtes de Saint Vérand à cette adresse :

Comité des fêtes Mairie- 38160 SAINT VERAND

Pour acceptation, le

signature obligatoire